

Centre de Réadaptation Cardiolgique et Pneumologique de Franche-Comté



CRCP des Hauts de Chazal

9 chemin des quatre journaux
25770 Besançon-Francois
Tél. 03 81 41 80 68
Fax 03 81 41 86 68
ub@crpcfc.fr
www.fondation-arcenciel.fr



« La Grange-sur-le-Mont »



Unité d'Héricourt

Établissement certifié avec
recommandations par la Haute
Autorité de Santé en janvier 2013

Plan d'accès



Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

Sommaire

Message de bienvenue	4
Présentation de la Fondation Arc-en-Ciel	5
Historique du CRCPFC	6
Présentation du CRCP des Hauts de Chazal	7
Votre séjour	8
Avant votre séjour	
Tarif	
Vos interlocuteurs	
À la fin de votre séjour	
Votre sortie	
Ce que l'équipe vous propose...	12
Une réadaptation	
Un réentraînement à l'effort	
Un accompagnement professionnel	
Prise en charge de la douleur	
Quelques règles à respecter	15
Consignes de sécurité	
Lutte contre les infections nosocomiales	
Le tabac	
Vos droits	19
Annexes	23

Bienvenue

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue au Centre de Réadaptation Cardologique et Pneumologique des Hauts de Chazal.

Le Centre est géré par la Fondation Arc-en-Ciel, reconnue d'utilité publique, créée en 1981. C'est un établissement à but non lucratif.



Le président du Conseil d'Administration est Monsieur Jean-Patrice Peugeot



Le directeur général de la Fondation Arc-en-Ciel est Monsieur Samuel Guinard



La direction de l'établissement est assurée par Monsieur François Marti

La Fondation Arc en Ciel

Implantée dans les quatre départements de la Franche-Comté (Territoire de Belfort, Doubs, Jura et Haute-Saône), la Fondation Arc-en-Ciel gère des établissements de soins, d'accueil et de services à la personne.

Reconnue d'utilité publique, elle conduit une mission à but non lucratif, se positionnant en alternative et en complémentarité aux secteurs marchand et public.

Forte de sa tradition et de ses racines chrétiennes, elle reçoit et accueille toute personne dans son être et sa différence, afin de lui permettre de vivre pleinement sa dignité de femme ou d'homme.

Elle est habilitée à recevoir dons et legs qui lui permettent de développer son action.



Fondation Arc-en-Ciel
44A rue du Bois Bourgeois
25200 Montbéliard

Tél. 03 81 31 23 30
siege@fondation-arcenciel.fr
www.fondation-arcenciel.fr

Historique du CRCPFC

- **1947** : l'Association de Lutte contre la Tuberculose dans l'Aéronautique (ALATA) ouvre un sanatorium pour les salariés de ce secteur d'activité sur le site du lieu-dit « La Grange-sur-le-Mont. »
- 
- **1968/1976** : reconversion progressive de l'établissement avec la création d'une section pour malades non tuberculeux atteints d'affections cardiaques ou pulmonaires. Création d'un service de court séjour.
 - **1999** : la Fondation Arc-en-Ciel prend le relais de l'ALATA.
 - **2000** : ouverture de deux unités d'hospitalisation de jour à Besançon et à Héricourt et transfert du service de court séjour au Centre Hospitalier de Champagnole.
 - **2004** : début des travaux de reconstruction de « La Grange-sur-le-Mont » et de l'unité d'Héricourt.
 - **2005** : l'unité d'hospitalisation de jour de Besançon devient le CRCP des Hauts de Chazal.
 - **2008** : fin des travaux à « La Grange-sur-le-Mont » et intégration de l'unité d'Héricourt dans de nouveaux locaux.
 - **2009** : le CRCP des Hauts de Chazal intègre ses nouveaux locaux sur la commune de Franois à la périphérie de Besançon.

Présentation du CRCP des Hauts de Chazal

Le CRCP des Hauts de Chazal des personnes atteintes d'affections cardiaques et pulmonaires dont des personnes souffrant d'obésité sévère.

Sa capacité est de **40 places** de jour à Besançon-Francois.

Le CRCPFC

Le CRCP des Hauts de Chazal est rattaché au Centre de Réadaptation Cardologique et Pneumologique de Franche Comté (CRCPFC).

La capacité du CRCPFC est de :

- **96 lits en hospitalisation complète** à « La Grange-sur-le-Mont » à Pont d'Héry
- **39 places en hospitalisation de jour** :
 - 35 places à l'unité d'Héricourt
 - 4 places à « La Grange-sur-le-Mont »



Avant votre séjour

Afin de faciliter votre admission pensez à prendre :

- votre carte d'identité
- votre carte vitale et attestation sécurité sociale
- votre carte de mutuelle
- votre dernière ordonnance médicale
- votre dernier bilan de santé si vous en possédez un

Informations utiles

- Un parking est à votre disposition
- Des vestiaires avec douche sont à votre disposition
- Pour vos activités, nous vous conseillons d'apporter :
 - pour les activités de balnéothérapie : un maillot de bain (short non autorisé) et bonnet de bain
 - pour les autres activités : serviette de bain pour les séances de gymnastique au sol et un tee-shirt de rechange



- Vous êtes dans un espace non-fumeur
- L'introduction et la consommation d'alcool sont interdites dans les locaux
- En cas de problème médical urgent : reportez vous au protocole qui vous a été remis à votre admission



Tarif

Le tarif journalier en hospitalisation de jour au CRCP des Hauts de Chazal est **127,85 € par séance.**



Vos interlocuteurs

Le Centre, placé sous l'autorité du directeur, comprend une équipe pluridisciplinaire exerçant des fonctions spécifiques et complémentaires :

- **une équipe médicale** composée de quatre médecins et d'un pharmacien
- **une équipe de soins :**
 - des infirmier(ère)s
 - des rééducateurs : kinésithérapeutes, professeurs d'activité physique et sportive adaptée, diététicienne
- **un service social :**
 - assistante sociale
 - psychologue
- **des équipes logistiques et de gestion :**
 - cadre administratif
 - maintenance
- **une équipe d'aumônerie** bénévole

Le plateau technique comprend :

- épreuve d'effort avec mesure VO² Max
- électrocardiographe
- échocardiographe
- Holter ECG
- polygraphie nocturne ambulatoire



À la fin de votre séjour

Afin d'améliorer nos prestations, nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire de sortie (en annexe) et de le remettre au secrétariat.



Votre sortie

La sortie est préparée avec vous-même mais aussi avec vos proches afin d'assurer votre retour dans de bonnes conditions.



Notre objectif : vous accueillir en demi-journée pour la prévention et le traitement de votre maladie cardio-vasculaire et/ou respiratoire.

Une réadaptation

- adaptée à vos possibilités en fonction de votre bilan médical : elle allie soins, rééducation physique et reconditionnement à l'effort, programme d'éducation et de prévention, soutien psychologique ;
- pour vous aider à reprendre confiance en vos capacités, à les développer, à acquérir les comportements bénéfiques à votre santé et **nécessite votre participation active pour une meilleure gestion de votre santé en lien avec votre projet.**



La durée moyenne de votre séjour est d'environ quatre semaines.

Afin de potentialiser le séjour des patients fumeurs, nous vous proposons un accompagnement au sevrage, vivement conseillé dans la prise en charge des pathologies cardio-respiratoires dont vous souffrez. En tout état de cause, **il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement.**

Un réentraînement à l'effort

L'activité physique et sportive est un traitement à part entière qui comprend :



- des activités d'endurance : marches extérieures, cyclo-ergomètre, rameur, tapis de marche, natation...
- des activités gymniques en salle
- de la gymnastique aquatique
- le vélo-route



Un accompagnement professionnel pour améliorer votre hygiène de vie

- Éducation thérapeutique
 - pour comprendre : maladies, traitements médicamenteux...
 - pour mieux agir : conseils diététiques adaptés, activité physique, kinésithérapie respiratoire...
- Aide au sevrage tabagique
- Gestion du stress : relaxation



Une prise en charge de la douleur

Nous faisons tout notre possible pour prendre en charge vos souffrances physiques et psychiques.

L'ensemble du personnel soignant est sensibilisé à l'écoute de vos souffrances et à l'obtention de votre mieux être.

Des groupes de parole en présence d'une psychologue ont lieu chaque semaine.

Quelques règles à respecter

Tout patient accueilli au CRCP a des droits mais aussi **des devoirs**.

L'établissement a pour mission de vous offrir des soins de qualité et l'ensemble du personnel s'y emploie.



Cela nécessite aussi, de votre part, le respect des consignes édictées au fil de ce livret et/ou mentionnées ci-dessous.

Nous vous remercions de respecter :

- les locaux et le matériel, outils essentiels pour les soins prodigués
- les consignes de sécurité (cf. page suivante)
- le calme : éviter les conversations bruyantes
- votre entourage (être courtois avec les autres patients et le personnel)
- les consignes relatives à l'hygiène (cf. p. 17).



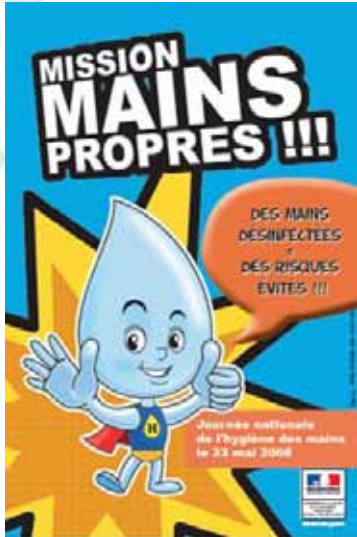
Consignes de sécurité

- Toutes les consignes de sécurité sont affichées dans les couloirs.
- Ne détériorez pas les dispositifs de sécurité.
- Ne garez pas votre véhicule devant les bouches à incendie, sur les regards.
- En cas de confrontation avec un sinistre gardez toujours votre sang-froid.



Lutte contre les infections nosocomiales

Les infections nosocomiales sont des infections contractées à l'hôpital. Leur fréquence et leur gravité peuvent être réduites de façon significative par la mise en oeuvre de mesures d'hygiène adaptées.



C'est pourquoi notre établissement a mis en place un dispositif de lutte contre les infections nosocomiales piloté par le **Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)** qui élabore un programme d'actions et de surveillance annuel.

Le tableau de bord de la lutte contre les infections nosocomiales et les scores associés sont disponibles sur demande au secrétariat.

Cette lutte nécessite la participation active des patients et des visiteurs. Le lavage des mains avant et après les activités est vivement recommandé. Des solutés hydroalcooliques sont à votre disposition à de multiples endroits de l'établissement.

Ces mesures sont prises dans votre intérêt : nous vous remercions donc de votre compréhension.

Le tabac

Depuis le 1^{er} janvier 2007, il est interdit de fumer dans les établissements accueillant du public.

Le CRCP a été amené à prendre la disposition suivante : **l'interdiction totale de fumer** dans et à proximité des locaux fermés ou simplement couverts (hall, couloir, sous-sol etc.)



En contrevenant à cette règle, vous risquez de compromettre votre sécurité et celle des autres patients et du personnel. Votre responsabilité personnelle pourra être engagée en cas de sinistre.

Aide au sevrage

Si vous rencontrez des problèmes de dépendance au tabac, demandez à bénéficier d'une consultation sur rendez-vous auprès d'un médecin tabacologue et/ou d'une infirmière.

Vos droits

Accès au dossier médical
Accès aux résultats de la certification
Les directives anticipées
La personne de confiance
Les plaintes et réclamations
La liste des membres de la CRU

Accès au dossier médical

Selon l'article L1111-7 de la loi du 4 mars 2002, « toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé. Elle peut accéder à ces informations directement ou par l'intermédiaire d'un médecin qu'elle désigne.

Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé, sur les traitements et les examens proposés, les conséquences, les risques en cas de refus. »

- La partie administrative du dossier peut être consultée sur demande adressée à la Direction.
- La partie médicale peut être fournie à votre médecin traitant sur demande écrite exprimée par lui au médecin-chef de l'Établissement.

Ces informations sont protégées par le secret médical.

Accès aux résultats de la certification

Comme tous les établissements de santé, le CRCP des Hauts de Chazal est soumis à une évaluation de ses prises en charge par la Haute Autorité de la Santé.

La dernière visite (V2010) de la HAS a été effectuée en avril 2011 et l'intégralité de son rapport de certification de l'établissement est consultable sur son site internet à l'adresse suivante :

www.has-sante.fr/portail/jcms/c_259205/centre-de-readaptation-cardiologique-et-pneumologique-de-franche-comte

Les directives anticipées

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Renouvelables tous les trois ans, elles peuvent être, dans l'intervalle, annulées ou modifiées à tout moment.

Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.

La personne de confiance

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner, par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.

Cette personne sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux.

Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.

Les plaintes et réclamations

En cas de contestation ou de réclamation, vous avez la possibilité de prendre contact, selon la nature de votre réclamation, avec les responsables de service (médecins ou soignants), voire le directeur de l'établissement.

Si cette démarche n'aboutit pas à une solution amiable vous pouvez saisir la **Commission des Relations avec les usagers (CRU)** par l'intermédiaire d'Anne-Marie Prost, responsable infirmière des soins de réadaptation.

Cette commission est chargée de vous assister, d'instruire les demandes de réparation pour le préjudice dont vous vous estimeriez victime du fait de l'activité de l'établissement et de vous donner les explications que vous attendez en indiquant les voies de recours dont vous disposez.

Pour ce faire, vous devez adresser une demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception à la direction. Vous serez entendu(e) par la commission dans un délai de 10 jours maximum.

Composition de la CRU

Composition		Nom/prénom, fonction
Président		François Marti, directeur
Médiateur médical	titulaire	Chantal Belot, médecin pneumologue
	suppléant	poste à pourvoir
Médiateur non médical	titulaire	Isabelle Gréa, assistante qualité
	suppléant	Pierrette Jouhant, adjoint des cadres hospitaliers
Représentant de la CSSI	titulaire	Anne-Marie Prost, cadre de santé
	suppléant	poste à pourvoir
Représentant des usagers	titulaires	Jean Garnier, ARUCAH Michel Krucien, ARUCAH
	suppléants	postes à pourvoir

Annexes

Charte du Patient Hospitalisé*
Engagement contre la douleur
Protection juridique de majeurs protégés
Informatique et libertés
Plan annuel d'actions du CLIN
Don d'organes et de tissus
Établissements de la Fondation Arc-en-Ciel
Les Associations

* Le document intégral en plusieurs langues et en braille est accessible sur le site internet www.sante-sports.gouv.fr/la-charte-de-la-personne-hospitalisee-des-droits-pour-tous.html Il peut être obtenu sans délai sur simple demande auprès du service d'accueil de l'établissement.

La Charte du Patient Hospitalisé

Le CRCPFC s'est engagé à appliquer la Charte du Patient Hospitalisé, document établi par le Ministère de la Santé qui précise le droit des malades, dont les principes généraux sont rappelés ci-dessous (la version intégrale de la Charte est à votre disposition dans les infirmeries et à l'accueil) :

1. Le service public hospitalier est accessible à tous et en particulier aux personnes les plus démunies. Il est adapté aux personnes handicapées.
2. Les établissements de santé garantissent la qualité des traitements, des soins et de l'accueil. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur.
3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. Le patient participe aux choix thérapeutiques qui le concernent.
4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient.
5. Un consentement spécifique est prévu notamment pour les patients participant à la recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
6. Le patient hospitalisé peut, à tout moment, quitter l'établissement sauf exceptions prévues par la loi, après avoir été informé des risques éventuels qu'il encourt.
7. La personne hospitalisée est traitée avec égard. Ses croyances sont respectées. Son intimité doit être préservée ainsi que sa tranquillité.
8. Le respect de la vie privée est garanti à tout patient hospitalisé ainsi que la confidentialité des informations personnelles, médicales et sociales qui le concernent.
9. Le patient a accès aux informations contenues dans son dossier notamment d'ordre médical par l'intermédiaire d'un praticien qu'il choisit librement.
10. Le patient hospitalisé exprime ses observations sur les soins et l'accueil et dispose du droit de demander réparation des préjudices qu'il estimerait avoir subis.

Engagement contre la douleur

Les équipes médicales et soignantes s'engagent à prendre en charge votre douleur et à vous donner toutes les informations utiles.

La douleur n'est pas une fatalité : supporter la douleur ne permet pas de mieux lui résister ; les douleurs altèrent le confort et la qualité de vie, elles diminuent votre énergie et retentissent sur votre vie quotidienne. La prise en charge de la douleur est une préoccupation quotidienne des équipes soignantes mais son traitement n'est possible que si vous en parlez : n'hésitez pas à exprimer votre douleur. En l'évoquant vous aidez les médecins à mieux vous soulager en vous proposant les moyens les plus adaptés à votre cas après l'avoir évaluée.

Protection juridique de majeurs protégés

Dans le cas où une altération des facultés mentales ou corporelles met une personne dans l'impossibilité de pourvoir seul à ses intérêts, des mesures de protection peuvent être mises en oeuvre conformément à la législation applicable pour la protection des incapables majeurs.

Sur demande de votre médecin ou de l'un de vos proches, le juge des tutelles décidera votre mise sous protection. Il existe différents types de protection (tutelle, curatelle) qui permettent de répondre à chaque situation.

Informatique et libertés

Le Centre de Réadaptation Cardiologique et Pneumologique de Franche-Comté enregistrera des informations vous concernant sur ordinateur.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, garantit aux individus un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant.

Le patient a le droit de s'opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives le concernant, dans des conditions fixées à l'article 26 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée.

Plan annuel d'actions du CLIN

L'établissement inscrit son action dans le cadre des objectifs du programme national 2009-2013 (disponible sur le site : www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/programme-national-de-prevention-des-infections-nosocomiales-2009-2013.html).

L'objectif prioritaire pour l'année 2013 est la promotion de l'hygiène des mains pour l'ensemble du personnel et des patients.

La progression des indicateurs spécifiques de la lutte contre les infections nosocomiales (LIN) montrera l'impact de cette action (voir affiche Qualité).

Le CRCPFC poursuit sa coopération inter-établissements.

Dons d'organes et de tissus

La loi autorise les prélèvements d'organes sur toute personne majeure décédée n'ayant pas fait connaître de son vivant son opposition à un tel prélèvement.

Cependant, en cas de refus de prélèvements d'organes, les patients doivent au préalable faire enregistrer ce refus par le Registre national des Refus, tenu par l'Établissement Français de Greffes.

Votre famille ou vos proches pourront également témoigner de votre refus. Le CRCP n'est pas habilité à effectuer des prélèvements et des dons d'organes mais travaille en collaboration avec l'Établissement Français des Greffes.

Établissements de la Fondation Arc-en-Ciel

- **Institut Perdrizet** - Giromagny, Belfort (90) et
Institut St-Nicolas - Rougemont-le-Château, Essert, Belfort (90)
Éducation spécialisée et d'enseignement professionnel adapté
- **La Maison Blanche et Arc-en-Ciel Services** - Beaucourt (90)
Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et service d'aide à domicile
- **CRCPFC** - Pont d'Héry (39), Héricourt (70), Franois (25)
Réadaptation cardiaque et réhabilitation pneumologique
- **Résidence Surleau** - Montbéliard (25)
Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- **CRF Bretegnier** - Héricourt (70)
Centre de réadaptation fonctionnelle
- **La Mosaïque** - Lure (70) Maison d'accueil spécialisée
- **Clinique Médicale Brugnon-Agache** - Beaujeu (70)
Centre de soins de suite et de réadaptation
- **Direction générale et siège social** - Montbéliard (25)
Tél. 03 81 31 23 30 - www.fondation-arcenciel.fr

Les Associations

- Associations régionales de la Fédération Française de Cardiologie de Franche-Comté (Clubs Coeur et Santé) :
Arc les Gray 03 84 65 35 82 - **Besançon** 03 81 82 19 24
- **Dole** 03 84 82 14 69 - **Montbéliard/Belfort**
03 81 91 01 34 - **Saint Claude** 03 84 45 17 76 - **Vesoul**
03 84 75 06 09
- Association « Second Souffle Nord Franche-Comté » :
03 84 46 56 99
- Association des Insuffisants Respiratoires de Franche-Comté : 03 81 52 51 25
- Promotion de l'Endurance Pour la Santé (PEPS) Besançon :
06 32 07 40 65
- Réseau Gentiane (diabète en Franche-Comté) : 03 84 72 80 66
- Information services drogue, alcool, tabac : 113
- Aide à l'arrêt du tabac :
 - **Belfort** : Centre Hospitalier Général Pneumologie
03 84 57 40 86
 - **Besançon** : Centre d'Alcoologie et Tabacologie
03 81 81 03 57 ou Centre Hospitalier Universitaire
Pneumologie 03 81 21 82 03
 - **Lons le Saunier** : Centre Hospitalier Général
03 84 35 60 00 poste 1157 ou Passerelle 39
03 84 24 66 83
 - **Montbéliard** : Centre Hospitalier Général
03 81 91 61 61 poste 5307
 - **Morteau** : CDPA
06 08 41 01 17
 - **Pontarlier** : CDPA
03 81 39 30 33
 - **Vesoul** : Centre Hospitalier
Général 03 84 96 60 77

CERTIFICATS
equiLIBRE

Notre établissement soutient une
production d'énergie respectueuse
de l'environnement

Fondation Arc-en-Ciel
Service communication
24 juillet 2015